



Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 Avril 2017.

- **Conseillers** : Paquereau D, Arrivé G, Blain J, Blanchard P, Blot Y, Bulteau B, Caillé P, Duprey E, Guibert J, Jouet F, Laporte C, Martineau B, Montauban J, Perdriau P, Salaün P.
- **Conseillers absents excusés**: Champain A (a donné pouvoir à Salaün P), Dugast H (a donné pouvoir à Laporte C), Fonteneau M (a donné pouvoir à Montauban J), Francois S (a donné pouvoir à Jouet F), Mandin S (a donné pouvoir à Martineau B), Lacreuse I (a donné pouvoir à Perdriau P), Sourisse C (a donné pouvoir à Arrivé G), Voitot D.

URBANISME

Approbation convention relative à l'instruction du droit des sols

Le Conseil Municipal approuve la convention à l'instruction du droit des sols suite à l'élargissement du périmètre de la nouvelle Communauté de Communes, Saint-Fulgent – Les Essarts.

SYDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée) : révision des statuts

Les principales modifications suite à la fusion des deux Communautés de Communes sont :

- la modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de la Roche-sur-Yon Agglomération,
- la modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- l'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- l'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SYDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- la modification des règles de représentation des adhérents : le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par les communes de l'île d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes. La représentation des EPCI serait donc augmentée avec 19 délégués sur un total de 67 délégués.

Demande pour implantation d'une antenne relais par Orange

L'opérateur Orange propose d'installer une antenne relais pour améliorer la zone de réception pour téléphone portable. L'implantation retenue se situe au 38 rue de la Colonne, derrière le centre de secours.

Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption urbain sur les propriétés situées 7 rue Georges Clémenceau, 6 la Croix-Carron et 1 rue Pasteur.

COMMUNICATION

Nouveauté sur le site internet

Vous pouvez désormais consulter en ligne sur le site internet de la commune www.les-brouzils.com le planning des réservations des salles municipales destinées à la location, rubrique « Location des salles ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS

Fiscalité

La fusion des 2 anciennes communautés de communes ayant des taux de fiscalité différents rend obligatoire l'alignement des taux sur la moyenne pondérée des 2 EPCI. La part intercommunale de vos impôts locaux va donc subir les évolutions suivantes :

- Taxe d'habitation : le taux actuel est de 10,11%. Il passera progressivement à 7,22% avec un dispositif de lissage sur 12 ans, pour 2017 : 9,89%.
- Taxe foncière bâtie : taux actuel de 0,72%, moyenne pondérée sera de 1,03%.
- Taxe foncière non bâtie : taux actuel de 2,12%, moyenne pondérée sera de 1,81%.

AVIS DE LA MAIRIE

PARKING ECOLE PIERRE MONNEREAU

Suite aux plaintes de nombreux riverains, nous demandons aux parents des enfants scolarisés à l'école Pierre MonnerEAU d'utiliser le parking de l'école **et non les rues du lotissement de La Jarnie (Rue des Aubiers et Rue du Cormier)**, pour des raisons de sécurité. Lors de la création de l'établissement un aménagement spécifique lié à la sécurité des enfants et des véhicules a été mis en place en termes de voirie.

Merci de votre compréhension

C'EST LE PRINTEMPS : RAPPEL DES BONNES PRATIQUES



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

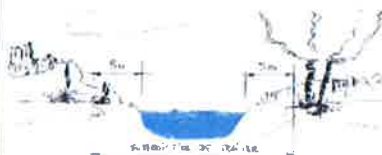
Protégeons notre biodiversité :

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUT PESTICIDE (DESHÉRBANT, FONGICIDE, INSECTICIDE)



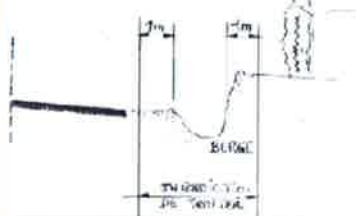
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m).



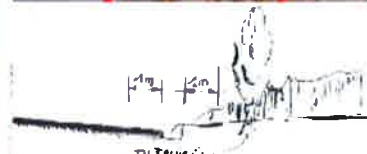
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
des sources, puits, forages, des berges des mares et des plans d'eau ne figurant pas sur les cartes IGN



SUR ET A MOINS DE 1 METRE
de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert.



SUR ET A 1 METRE
des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



DANS LES ZONES HUMIDES

caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante (juncs, roseaux, iris des marais...) l'application des pesticides dont les phrases de risque indiquées sur l'étiquetage comprennent les références ci-dessous, est interdite :



- R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- R 51 : Toxique pour les organismes aquatiques
- R 52 : Nocif pour les organismes aquatiques
- R 53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 54 : Toxique pour la flore
- R 55 : Toxique pour la faune
- R 56 : Toxique pour les organismes du sol
- R 57 : Toxique pour les abeilles
- R 58 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Exemples de végétation hygrophile :



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs.

peines encourues : 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

VOISINAGE

La qualité des relations avec vos voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme. Si vous avez le droit à la tranquillité, vous avez aussi l'obligation de respecter celle de vos voisins. Malheureusement, ces règles simples de bon sens parfois ne suffisent pas.

Rappelons par ailleurs que les éventuels litiges entre particuliers ne relèvent que de l'autorité judiciaire (tribunal d'instance, tribunal de grande instance ou tribunal correctionnel...).

ATTENTION AUX NUISANCES SONORES

A l'approche des beaux jours où bon nombre d'entre vous vont s'adonner à des travaux extérieurs nécessitant souvent l'utilisation d'outils ou appareils pouvant générer certaines nuisances sonores, il est bon de rappeler l'extrait de la circulaire préfectorale du 12 juin 1998 article 19 de l'arrêté n°98-DRCLE/4-303, afin de se conformer à la loi :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

En application de la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 (NOR : DEVR1115467 C), **le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit** depuis le 1^{er} janvier 2012, en zone boisée ou non, pour les ménages et les collectivités territoriales. Il convient d'éliminer les déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchetterie.

GENDARMERIE : DÉMARCHAGE A DOMICILE

COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

Démarchage à domicile

LES FAITS :

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée met en garde contre le démarchage à domicile. Des faits récents ont démontré une fois encore que les malfaiteurs ciblent plus particulièrement les seniors. 6 faits ont été recensés au cours du seul mois de mars.

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent souvent en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités.

Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, vente de serpillières ou de torchons etc.) ou prétendent récolter des fonds pour une association caritative.

LES RECOMMANDATIONS :

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée invite une nouvelle fois les seniors à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires :

Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.

- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

- Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.

- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

La sécurité étant l'affaire de tous, signalez tous comportements ou passages répétés vous paraissant suspects. A cet effet, contactez directement la brigade de gendarmerie la plus proche ou adressez-nous un mèl à :

prevention-ggd85@gendarmerie.interieur.gouv.fr

TOURNÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION CADASTRALE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers, possédant des immeubles sur le territoire de la commune des BROUZILS, sont informés que les travaux de mise à jour du plan cadastral seront entrepris entre le **18 avril et le 5 mai 2017** par M. PIQUEREAU, géomètre du Cadastre.

En application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral N°99-D.R.C.L.E./2 41 du 2 février 1999, les géomètres chargés des opérations de conservation cadastrale sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour les travaux topographiques.

PROJET « BOITES A LIRE »

Principes

Transformer d'anciennes cabines téléphoniques en points-bibliothèques de rue. La Boîte-à-lire repose sur un principe simple : le lecteur peut y déposer un livre qu'il a lu et en prendre un autre, transmis lui aussi par un amateur de lecture.

Objectifs généraux

L'objectif général de la mise en place d'une boîte-à-lire est de :

- Donner une seconde vie aux livres et revues ;
- Faire connaître des ouvrages dont le sujet diffère des habitudes du lecteur ;
- Transmettre le plaisir du livre et le goût de la lecture ;
- Inciter les visiteurs à entrer dans les bibliothèques et peut-être à s'y abonner ;
- Valoriser les échanges non-marchand et créant du lien social ;
- Fédérer les personnes autour d'un bien commun.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, car il allie des aspects écologiques, solidaires et culturels.

● Ecologique

Echanger les livres plutôt que les jeter donne un sens très concret à la notion de « durabilité ». Le public est sensibilisé à une gestion raisonnée des ressources. Les boîtes-à-lire installées dans des cabines téléphoniques donnent un bel exemple d'objet revalorisé par le détournement de sa fonction.



● Solidaire

La boîte-à-lire est un « espace de livres-échanges », un espace de partage en marge du système marchand. Chacun peut déposer ou emprunter un livre, librement, gratuitement. La boîte-à-lire offre un cadre moins formalisé que celui de la bibliothèque. On peut donc imaginer qu'elle permet de toucher un public plus large.

● Culturel

Les boîtes-à-lire viennent compléter l'offre de lecture publique du territoire. Accessibles 24h/24, elles offrent un service à ceux qui ne peuvent venir à la bibliothèque pendant ses horaires d'ouverture. En outre, elles fournissent une réponse à ceux qui viennent en bibliothèque faire un don de livres. Plus visibles, plus accessibles, elles apportent un contact culturel à de nouveaux publics. De plus, les usagers des boîtes-à-lire peuvent se laisser surprendre par la découverte d'ouvrages, sujets et auteurs ne faisant pas partie de leurs choix habituels.

ELECTIONS

Elections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017 de 8h à 19h.

Elections législatives les 11 et 18 juin 2017 de 8h à 18h.

Rappel : pour voter, **il est obligatoire de présenter une pièce d'identité avec photo** (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale,...).

ELECTIONS LEGISLATIVES JUIN 2017

Nous **sollicitons votre aide** pour participer au **dépouillement** qui aura lieu à partir de 18h00 dans les deux bureaux de vote: l'un situé à la **Salle Festivale** et l'autre à la **Mairie**. Soit le 11 et 18 juin.

Si vous êtes intéressés, merci de prévenir la Mairie. Tél: 02 51 42 91 04 – mairie@les-brouzils.fr

RECENSEMENT CITOYEN



QUI ? Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

POURQUOI ? L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire,...). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

PAR INTERNET

- 1- Créez votre compte sur www.service-public.fr.
- 2- Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile.
- 3- Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquer sur « les démarches », puis, dans la zone « rechercher » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4- Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



PERMANENCES DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS

→ Pour les responsables de commissions: permanences ouvertes au public et sans rendez-vous, le samedi matin de 10h à 12h en Mairie.

Samedi 22 avril	Jocelyne GUIBERT
Samedi 29 avril	Alain CHAMPAIN
Samedi 6 mai	Emilie DUPREY
Samedi 13 mai	Patrick PERDRIAU
Samedi 20 mai	Corinne LAPORTE
Samedi 3 juin	Pascal CAILLE

🔗 Prochaine réunion de Conseil Municipal :

→ Lundi 15 Mai 2017 à 20h00 à la Mairie.

🔗 Permanence de M^{me} Muriel BLASCO, assistante sociale

→ 3^{ème} mardi matin de chaque mois à la Mairie, sur rendez-vous, en téléphonant au secrétariat du Centre médico-social de Saint-Fulgent ☎ 02.28.85.76.00.

🔗 Services de gardes

PHARMACIE	☎ 32 37
MEDECINS	☎ 02.51.44.55.66 ou En cas d'urgence, faire le 15
INFIRMIERES	Cabinet Infirmier CHARRIER et SANCHEZ 2 bis rue de la Colonne Les Brouzils ☎ 02.51.42.98.68 ↳ Permanences, sans rendez-vous, du lundi au samedi de 7h00 à 7h30

OBJETS TROUVES

- Paire de lunettes noires
- Paire de lunettes violettes
- Parka rose

~ ETAT CIVIL ~

Nous accueillons avec joie les naissances de...

Melvyn FEBRE

11, rue Pasteur

le 31 mars

Lila FERCHAUD

11, la Renaudière

le 1^{er} avril

VIE DES ECOLES

◆ ECOLE PIERRE MONNEREAU

Le samedi 24 mars avait lieu comme tous les ans, le cross de l'école Pierre Monnereau, au stade de foot des Brouzils ! Avec ses 250 élèves, l'école Pierre Monnereau organise de beaux évènements qui participent à faire vivre la commune ! Les enfants des classes de CP au CM2 ont couru dans une belle ambiance de solidarité, d'amitié, de convivialité et de dépassement de soi, passant avec leurs familles et leurs enseignants une très belle matinée. La journée fut porteuse de belles valeurs ! Des élèves particulièrement méritants ont terminé leurs cross, malgré des difficultés à courir en suivant le rythme de leurs collègues, sous les acclamations très appuyées de l'ensemble de la tribune. Un très beau moment de solidarité comme ont su les préserver nos communes rurales ! L'an prochain est à nouveau donné rendez-vous aux enfants et aux adultes ! N'oubliez pas de venir partager avec nous ce beau moment, qui chaque année revient avec le printemps !



VIE DES ASSOCIATIONS

◆ 100 KM DE VENDÉE



Samedi 27 mai 2017

30^{ème} édition du 100 km

14^{ème} édition du marathon – 9^{ème} édition du marathon relais

2^{ème} édition des relais collégiens sur 100km – 3 épreuves enfants l'après midi

NORD VENDÉE



ATHLÉTISME

Le samedi 27 mai prochain, les coureurs de la 30^{ème} édition du 100 km de Chavagnes-en-Pailliers emprunteront les routes des Brouzils entre 5h30 et 18h30 (la course commence à 5h et se termine à 20h). Les coureurs arriveront de la route de Benaston, tourneront vers la Duranderie où certains habitants du village tiendront un stand d'épongeage, et sortiront sur la route de la forêt. Après un passage au Chêne Chevreux et au refuge de Grasla, ils reprendront la route de Chauché en direction des Brouzils. Sur cette route, un autre stand d'épongeage sera tenu par l'association des parents d'élèves de l'école des Tilleuls au lieudit « la Chemairière ». Le circuit se poursuivra en tournant à droite au contournement jusqu'à l'intersection derrière la Pastourelle en direction des Bois. Par les petites routes des villages les coureurs rejoindront ensuite le village Sainte-Marie. 450 à 500 coureurs participeront aux 100 km et aux 2 marathons. Pour les enfants et les jeunes : 3 épreuves sont proposées à partir du site d'arrivée du 100km (inscription gratuite à partir de 14h30) – un lot pour chaque arrivant. 15h30 : 9 ans et moins - éveil athlétique (920m). 15h45 : 10 et 11 ans - course 1500m. 16h00 : 12 et 13ans / 14 et 15 ans - 2000m. Les organisateurs font le maximum pour ne pas trop gêner la circulation et les usagers ; cependant des portions de route seront fermées à la circulation (principalement la route principale Chêne Chevreux/ Chemairière), et l'accès à la déchetterie de la Joussetière sera plus difficile. Pour plus de précisions vous pouvez consulter le circuit sur le site des 100 km : www.100kmdevendee.com

Le samedi 27 mai prochain, les coureurs de la 30^{ème} édition du 100 km de Chavagnes-en-Pailliers emprunteront les routes des Brouzils entre 5h30 et 18h30 (la course commence à 5h et se termine à 20h). Les coureurs arriveront de la route de Benaston, tourneront vers la Duranderie où certains habitants du village tiendront un stand d'épongeage, et sortiront sur la route de la forêt. Après un passage au Chêne Chevreux et au refuge de Grasla, ils reprendront la route de Chauché en direction des Brouzils. Sur cette route, un autre stand d'épongeage sera tenu par l'association des parents d'élèves de l'école des Tilleuls au lieudit « la Chemairière ». Le circuit se poursuivra en tournant à droite au contournement jusqu'à l'intersection derrière la Pastourelle en direction des Bois. Par les petites routes des villages les coureurs rejoindront ensuite le village Sainte-Marie. 450 à 500 coureurs participeront aux 100 km et aux 2 marathons. Pour les enfants et les jeunes : 3 épreuves sont proposées à partir du site d'arrivée du 100km (inscription gratuite à partir de 14h30) – un lot pour chaque arrivant. 15h30 : 9 ans et moins - éveil athlétique (920m). 15h45 : 10 et 11 ans - course 1500m. 16h00 : 12 et 13ans / 14 et 15 ans - 2000m. Les organisateurs font le maximum pour ne pas trop gêner la circulation et les usagers ; cependant des portions de route seront fermées à la circulation (principalement la route principale Chêne Chevreux/ Chemairière), et l'accès à la déchetterie de la Joussetière sera plus difficile. Pour plus de précisions vous pouvez consulter le circuit sur le site des 100 km : www.100kmdevendee.com



-- MANIFESTATIONS --

- Dimanche 23 Avril : Election Présidentielle 1^{er} tour ~ *Mairie / La Festivale*
- Lundi 1^{er} Mai : Ouverture du Refuge de Grasla ~ *Refuge de Grasla*
- Dimanche 7 Mai : Election Présidentielle 2nd tour ~ *Mairie / La Festivale*
- Samedi 13 Mai : Tournoi familial du Club du Basket ~ *Salle de sport*
- Samedi 20 Mai : Randonnée gourmande Loup Pied Rand Football ~ *La Pastourelle*
Lavage auto organisé par Anim' jeunesse ~ *Parking école des Tilleuls*
100 km de Vendée
- Samedi 27 Mai : Soirée dansante Club Générations Actives ~ *La Pastourelle*
- Lundi 5 Juin : Comédie musicale collègue ~ *La Pastourelle*
- Mardi 6 Juin : Comédie musicale collègue ~ *La Pastourelle*
- Vendredi 9 Juin : Assemblée générale Football ~ *La Festivale*
- Samedi 10 Juin : Kermesse Ecole Pierre Monnereau ~ *La Pastourelle*
- Dimanche 11 Juin : Elections Législatives 1^{er} tour ~ *Mairie / La Festivale*
- Vendredi 16 Juin : Assemblée générale L'Danse ~ *La Festivale*
Assemblée générale Badminton ~ *Espace Brosilis*
- Dimanche 18 Juin : Elections Législatives 2nd tour ~ *Mairie / La Festivale*
- Jeudi 19 Juin : Journée chorales ~ *La Pastourelle*
- Vendredi 30 Juin : Fête de la Musique ~ *Centre bourg*
- Samedi 1^{er} juillet : Fête de l'école des Tilleuls ~ *La Pastourelle*
- Samedi 8 juillet : Fête de l'été ~ *La Pastourelle*

— Côté presse —

Une rando pédestre au profit des Williams



Pour aider Malo (assis, 2e à partir de la gauche) et sa famille, les randonneurs souhaitent accueillir un maximum de marcheurs dimanche prochain.

Avec ses 70 adhérents, l'association des Randonneurs de Grasla organise, dimanche, une rando ouverte à tous. Trois circuits de 10, 15 et 20 km permettront aux marcheurs de découvrir la forêt de Grasla.

Nouveauté 2017, une rando poussette de 4 km est prévue pour les familles. « Nous voulions cette année faire une rando pour une bonne œuvre, proche de nous. Nous avons décidé de reverser une partie des bénéfices à l'association Autour des Williams », explique Noël Gilbert, président des Randonneurs.

« Les dons sont destinés au finan-

cement de la recherche, à la réalisation de supports pour les nouvelles familles adhérentes et d'un guide médical pour les professionnels de la santé », poursuit Céline Lainé, la maman de Malo lui-même atteint du syndrome de Williams-Beuren.

Dimanche 9 avril, départ libre de 7 h 30 à 9 h 30, sur le site de la Pastourelle, inscriptions sur place 5 € adulte, 2,50 € enfant de plus de 12 ans, rando poussette 5 € par famille. Café et brioche au départ, sandwich et boisson à l'arrivée.

Pâques à Grasla est de retour pour sa 5^e édition



Les bénévoles en préparation des festivités de la journée de Pâques à Grasla.

Les bénévoles du Refuge de Grasla préparent activement la journée, du dimanche 9 avril, au cœur de la forêt de Grasla. Une journée qui propose des balades gourmandes.

Deux circuits animés sont possibles : 3,7 ou 7 km, adaptés pour petits et grands. Les départs se feront de 8 h 30 à 10 h 30, et seront au tarif de 4 € pour les enfants, 6 € pour les adultes (quiz, étapes gourmandes et ravitaillement compris).

Tout au long de la journée, sur le site historique, un marché de producteurs et d'artisans locaux, accueillera petits et grands, où l'on trouvera une gamme de produits à déguster : pâtés de lapin, escargots sous dif-

férentes formes, rillettes, confits de canard, mogette, safran, algues marines...

Des exposants proposeront des productions artisanales : vin, bière, jus de pomme, une note sucrée avec du chocolat, du miel et des mets tout droit venus du Québec. D'autres artisans présenteront, savon, bijoux et jeux. De nombreuses activités festives enchanteront les enfants. Ces derniers seront conviés pour une chasse aux œufs gratuite, de 14 h à 16 h.

MARCHÉ À LA CANOUETTIÈRE



Un Marché pour se rencontrer dans un lieu d'accueil paysan

Restauration
sur place avec des produits locaux

Ballade découverte
des plantes sauvages avec Héliène MAES
de 10h à 11h et de 16h à 17h. Tarifs : 5 €
par adulte / gratuit pour les enfants -
Sur réservation 15 places max./ballade.
Contact : 06 98 55 53 85

Dimanche 14 mai
De 9h à 18h

LES PRODUCTEURS

Légumes
Fruits
Fromage
Pain
Boissons
Viandes
Oeufs

AUTRES PRODUITS

Body Nature
Guy Demarte
Graines anciennes
Plants de légumes
Poterie

DIVERSES ADAPTATIONS

Exposition
Musique Irlandaise
(14h30)
Associations solidaires



4, La Canquettière - 85260 LES BROUZILS - 06 28 50 73 66

Lavage auto

3ème édition

Organisé par
Anim'Jeunesse

Le samedi 20 Mai
De 9h00 à 14h00
Parking de l'école des
Tilleuls

Tarifs Libres

Intérieur et extérieur

